

Grille tarifaire 2024

Salles Associations+



ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+							
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024		
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.							
DIVERSES PRESTATIONS							
Au comptant, à terme émission de titres de recettes	NF	Formations privées	Salles réservées pour la formation privée : toutes les salles du service Associations+ à l'exception de la salle des fêtes. Tarif qui s'ajoute à celui de la location de la salle	Heure	38,00 €		
				Forfait demi-journée 4 heures	82,00 €		
		Exposition / Vernissage Maison des Associations Hall et salle 1901	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Exposition et vernissage / Salle ouverte en dehors des réservations pour réunions	Gratuit		
		Kermesse / Braderie / Vide greniers Cour extérieure de la Maison des Associations des Broussailles ou 9 rue Louis Braille à Cannes	Gratuité pour une occupation par an pour les associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	une occupation gratuite par an	Gratuit		
		Technicien Son	Le 1 ^{er} forfait	Par 4 heures obligatoires	140,00 €		
			Forfaits supplémentaires	Par 2 heures	70,00 €		
			Gratuité pour 3 réunions par élection et par candidat ou liste de candidats lors des campagnes électorales		Gratuit		
		Technicien lumière	Le 1 ^{er} forfait	Par 4 heures obligatoires	140,00 €		
			Forfaits supplémentaires	Par 2 heures	70,00 €		
			Gratuité pour 3 réunions par élection et par candidat ou liste de candidats lors des campagnes électorales		Gratuit		
		Syndicats Professionnels	Syndicats professionnels représentant les agents municipaux de la Ville de Cannes		Gratuit		
		Annulation en cas de problèmes majeurs : intempéries, inondation, panne de climatisation notamment, qui ne permettent pas l'occupation initialement prévue.					Gratuit
		Domiciliation du siège social ou d'une antenne d'une association à la Maison des Associations, 1 avenue des Broussailles ou 2 rue de la Verrerie				Forfait annuel	20,00 €
		Toutes les salles gérées par le service Associations +, à l'exception de la salle des fêtes		Anciens combattants			Gratuit
				Manifestations et activités d'intérêt général			
CCAS							
Consulats étrangers							
Personnes Publiques, à l'exception des GIP							
Services municipaux							
Association cannoise ou ayant une antenne déclarée à Cannes, dont l'objet social est d'œuvrer pour les personnes handicapées dans la limite de 4 heures d'occupation par semaine et 12 heures par mois							
Etudiants cannois, associations étudiantes cannoises, projets scolaires, universitaires, dans la limite de 3 occupations gratuites par an, par association ou par projet scolaire							

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+					
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.					
Au comptant, à terme émission de titres de recettes	NF	Parti Politique	Selon grille tarifaire des salles associatives sauf pendant les périodes définies de campagnes électorales où seront accordées 3 réunions gratuites par élection et par candidat ou par liste de candidats		Gratuit
		Conseils - Permanences Associations+ en vue de la création d'une association ou de l'accompagnement dans la promotion des activités des associations	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes ou associations qui occupent ponctuellement ou régulièrement les salles gérées par le service Associations+	Par conseil-permanence	5,00 €
			Associations en cours de création		7,00 €
			Autres associations		9,00 €
LOCATION D'ESPACES MUNICIPAUX					
Au comptant, à terme émission de titres de recettes	NF	Site des Broussailles			
		Salles de réunion : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 Salle multisports, Annexes A et B	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	5,20 €
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	7,40 €
			Autres associations	Heure	9,80 €
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Heure	64,40 €
		Salle événementielle	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Forfait 2 heures	33,80 €
				Heure supplémentaire	18,00 €
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Forfait 2 heures	56,40 €
				Heure supplémentaire	29,30 €
			Autres associations	Forfait 2 heures	75,60 €
				Heure supplémentaire	40,60 €
		Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Forfait 2 heures	188,40 €	
Heure supplémentaire	97,10 €				

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+					
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.					
Au comptant, à terme émission de titres de recettes	NF	<p>Le dimanche : occupation de la salle événementielle à la Maison des Associations des Broussailles. Gardiennage compris</p>	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Demi journée soit 4 heures	80,00 €
				Heure supplémentaire	25,00 €
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Demi journée soit 4 heures	130,00 €
				Heure supplémentaire	35,00 €
			Autres associations	Demi journée soit 4 heures	180,00 €
				Heure supplémentaire	50,00 €
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Demi journée soit 4 heures	430,00 €
				Heure supplémentaire	110,00 €
			Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Demi journée soit 4 heures	36,40 €
				Heure supplémentaire	10,90 €
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Demi journée soit 4 heures	43,70 €
				Heure supplémentaire	13,50 €
			Autres associations	Demi journée soit 4 heures	60,00 €
				Heure supplémentaire	18,70 €
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Demi journée soit 4 heures	376,20 €
				Heure supplémentaire	114,40 €
Gardiennage lors de la privatisation de la cour de la Maison des Associations des Broussailles, <i>uniquement hors horaires administratifs et lorsque non location de la salle Événementielle simultanément</i>	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	21,30 €		
	Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)		25,50 €		
	Autres associations		39,00 €		
	Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative		65,00 €		

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+						
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024	
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.						
Au comptant, à terme, émission de titres de recettes	NF	Salle Gilbert Fort				
		Salle Gilbert Fort	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Forfait 2 heures	33,80 €	
				Heure supplémentaire	18,00 €	
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe(Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Forfait 2 heures	56,40 €	
				Heure supplémentaire	29,30 €	
			Autres associations	Forfait 2 heures	75,60 €	
				Heure supplémentaire	40,60 €	
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Forfait 2 heures	188,40 €	
				Heure supplémentaire	97,10 €	
			Piano à accorder	L'accord est à la charge de l'association		
		Petite salle Gilbert Fort				
			Petite salle Gilbert Fort	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	5,20 €
				Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe(Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	7,40 €
				Autres associations	Heure	9,80 €
				Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Heure	64,40 €
			Le dimanche : occupation de la salle Gilbert Fort à l'exception des occupations autonomes pour lesquelles le tarif classique s'applique.	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Demi journée soit 4 heures	80,00 €
					Heure supplémentaire	25,00 €
				Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Demi journée soit 4 heures	130,00 €
					Heure supplémentaire	35,00 €
				Autres associations	Demi journée soit 4 heures	180,00 €
		Heure supplémentaire		50,00 €		
	Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Demi journée soit 4 heures	430,00 €			
			Heure supplémentaire	110,00 €		

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+							
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024		
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.							
Au comptant, à terme, émission de titres de recettes	NF	<p>Le dimanche : occupation de la petite salle Gilbert Fort lorsque occupation simultanée de la salle Gilbert Fort à l'exception des occupations autonomes pour lesquelles le tarif classique s'applique.</p>	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Demi journée soit 4 heures	40,00 €		
				Heure supplémentaire	12,00 €		
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Demi journée soit 4 heures	48,00 €		
				Heure supplémentaire	15,00 €		
			Autres associations	Demi journée soit 4 heures	70,00 €		
				Heure supplémentaire	18,00 €		
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilière, entreprises privées, tournages particuliers pour une occupation administrative	Demi journée soit 4 heures	95,00 €		
				Heure supplémentaire	25,00 €		
			Salle Montfleury				
				Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	17,70 €	
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	29,00 €		
			Autres associations	Heure	38,60 €		
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Heure	97,10 €		
		<p>Le dimanche : occupation de la salle Montfleury à l'exception des occupations autonomes pour lesquelles le tarif classique s'applique.</p>	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Demi journée soit 4 heures	80,00 €		
	Heure supplémentaire		25,00 €				
Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Demi journée soit 4 heures		130,00 €				
	Heure supplémentaire		35,00 €				
Autres associations	Demi journée soit 4 heures		180,00 €				
	Heure supplémentaire		50,00 €				
Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Demi journée soit 4 heures		430,00 €				
	Heure supplémentaire		110,00 €				

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+							
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024		
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.							
Au comptant, à terme, émission de titres de recettes	NF	Salle du Pin de la Danse					
		Salle du Pin de la Danse	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	5,00 €		
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	7,50 €		
			Autres associations	Heure	9,50 €		
		Antenne Associations+					
		Salle de réunion	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	4,90 €		
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	7,30 €		
			Autres associations	Heure	9,80 €		
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Heure	64,40 €		
		Salle polyvalente	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	9,20 €		
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	11,30 €		
			Autres associations	Heure	13,40 €		
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Heure	97,10 €		
		Salle d'activités Zen	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	4,90 €		
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	7,30 €		
			Autres associations	Heure	9,80 €		
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Heure	64,40 €		

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+							
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024		
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.							
Au comptant, à terme, émission de titres de recettes	NF	Bureaux n° 1, 2, 3, 4, 5, 7	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	1,80 €		
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	3,70 €		
			Autres associations	Heure	6,20 €		
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, entreprises privées, tournages, particuliers pour une occupation administrative	Heure	64,40 €		
		Hall Antenne Associations +	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	4,80 €		
		Mairie Annexe de La Bocca					
		Salle de Sport	Associations cannoises organisatrices d'activités socio-éducatives, sportives, culturelles... réservées aux enfants de moins de 16 ans	Heure	4,50 €		
			Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	9,20 €		
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	11,30 €		
			Autres associations	Heure	13,40 €		
			Autres personnes de droit privé, entreprises privées, tournages, particuliers	Heure	67,60 €		
			Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	1,80 €		
		Bureaux n° 1, 3, 4	Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	3,70 €		
			Autres associations	Heure	6,30 €		
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, particuliers pour une occupation administrative	Heure	64,40 €		
			Accueil Municipal du Riou				
		Bureau des permanences	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	1,80 €		
			Autres	Heure	6,30 €		

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS+					
ASSIETTE REDEVANCE PAIEMENT MODALITES ENCAISSEMENT TITRES DE PAIEMENT	CARACTERE FISCAL OU NON FISCAL DE LA RECETTE	DETAILS PRESTATIONS	PRECISIONS	UNITE	Tarifs au 01/01/2024
Toute heure entamée est due. Tout dépassement d'horaires (heure supplémentaire non prévue et non autorisée initialement) fera l'objet d'une tarification majorée de 25%.					
Au comptant, à terme, émission de titres de recettes	NF	Mairie Annexe de Ranguin			
		Salle de Réunion	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	6,80 €
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	9,30 €
			Autres associations	Heure	11,40 €
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières	Heure	64,40 €
		Bureau des permanences Autres bureaux	Associations cannoises ou associations ayant une antenne déclarée à Cannes	Heure	1,80 €
			Associations ayant leur siège sur une commune limitrophe (Le Cannet, Mougins, Mandelieu, La Roquette sur Siagne, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris, Auribeau sur Siagne)	Heure	3,70 €
			Autres associations	Heure	6,30 €
			Autres personnes de droit privé, syndicats de copropriété, agences immobilières, tournages	Heure	64,40 €
		SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA FERRAGE, SALLES DES MARIAGES ET SALON MARIANNE			
Tarifs à la journée ou demi-journée Sur facture, à terme	NF	Salle du Conseil Municipal de la Ferrage	Forfait demi-journée	4 heures	120,10 €
			Heures supplémentaires	Heure	29,60 €
		Salle des Mariages, La Bocca	Demi-journée 8h00 - 12h00 ou 13h00 - 17h30	1/2 j	59,30 €
			8h00 - 17h30	1 j	161,70 €
		Salle des Mariages, Hôtel de Ville	Demi-journée 8h00 - 13h00 ou 13h00 - 18h00	1/2 j	59,30 €
			8h00 - 18h00	1 j	161,70 €
		Salon Marianne, Hôtel de Ville	Forfait demi-journée	4 heures	113,40 €
			Heures supplémentaires	Heure	34,10 €